



الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
المجلس الوطني للمنظمة الوطنية للمحاسبين المعتمدين
CONSEIL NATIONAL DE L'ORGANISATION NATIONALE DES COMPTABLES AGREES

**Procès-verbal n°04/2021 de la réunion
du 03 décembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le 03 décembre, s'est tenue à 16h00 à l'hôtel Golden Tulip Royaume à Alger, la 4ème réunion du Conseil National de l'Organisation Nationale des Comptables Agréés, sous la présidence de monsieur EL BESSEGI Mourad, président du conseil, et en présence de monsieur GARTI Mohamed représentant du ministre chargé des Finances.

Etaient présents par ordre de voix obtenues :

NOMS ET PRENOMS	QUALITE
ELBESSEGI Mourad	Président
BOUBIR Djelloul	Secrétaire général
DJELID Tahar	Trésorier
NAGA Sassi	Membre
CHERGUI Mahmoud	Membre
SAHNOUN Oussama	Membre
ZAAMNA Leila	Membre
BOUREGA Nasr Eddine	Membre
DOUA Khaled	Membre
GGARTI Mohamed	Représentant du ministre des Finances

Ordre du jour :

1. Préparation des 2 prochaines assemblées générales ordinaires du 04.12.2021 ;
2. Divers.

Le président constatant que le quorum est atteint procéda à l'ouverture de la séance et proposa l'ordre du jour, lequel fut accepté à l'unanimité. Après une large et fructueux débat les résolutions suivantes furent prises ;

- 1 : Préparation de la prochaine assemblée générale du 04.12.2021

1^{ère} résolution prise à l'unanimité : Il fut convenu que le président ouvrira l'assemblée par un discours introductif des 2 AGO. Le secrétaire général et le trésorier auront à commenter le rapport moral pour le 1^{er}, et le rapport financier et le budget prévisionnel pour le second

2. Divers

2^{ème} résolution prise à l'unanimité : Le secrétaire général, monsieur Djelloul BOUBIR, est chargé de la formation avec les pleins pouvoirs. Il aura à mettre en œuvre le programme de formation en coordination avec les 2 autres membres du bureau du conseil et éventuellement avec le chargé de la formation de la CNCC en vue de concrétiser la synergie dans ce domaine souhaitée et déjà mise en œuvre par les 2 organisations depuis juin 2021.

3^{ème} résolution prise à l'unanimité : Le programme de formation ci-après est adopté. Il sera à enrichir par les membres dans les 15 jours et appliqué au plus vite dès améliorations des conditions sanitaires du pays.

Il se déroulera ou non dans cet ordre

- 1 : évolution de la réglementation comptable et organisant de la profession comptable libérale, de l'indépendance à ce jour. Conséquences sur nos missions, sur les professionnels, incompatibilités, propositions d'avenir visant à consacrer notre indépendance et le monopole de la tenue comptable et l'établissement des liasses fiscales des entités soumises à une comptabilité : 2 jours
2. normalisation comptable nationale et à l'international : 1 jour.
3. éléments de mathématiques financières, construction de tableaux d'amortissement financier : 2 jours.
- 4 : cadre conceptuel du SCF et son incidence juridique et comptable : 2 jours
- 5 : droit des sociétés, droit des affaires, droit social, conséquences comptables ; 2 jours.
- 6 : cadre conceptuel de la fiscalité et code de procédures fiscal : 2 jours.
- 7 : traitement comptable et fiscal de la création d'entités commerciales, augmentation, réduction du capital, répartition du bénéfice : 2 jours
- 9 : traitement comptable et fiscal des subventions d'actifs et subventions liées au résultat : 2 jours.
- 10 : traitements comptable et fiscal des immobilisations corporelles et incorporelles : 2 jours,
11. traitement comptable et fiscal des immeubles de placement, des actifs biologiques : 2 jours.
- 12 : traitement comptable et fiscal des stocks : 2 jours.
- 13 : contrat de location : 2 jours
14. contrat de construction à long terme : 1 jour

15. les provisions comptables ; 2 jours
- 14 : tableau de flux de trésorerie méthode directe et indirecte et tableau de variation de capitaux de capitaux propres : 2 jours
16. les instruments financiers actifs et passifs primaires : 3 jours.
17. changement de méthodes, omissions et erreur : 1 jour
18. prise en charge des événements postérieurs à la clôture : 1 jours
19. périmètre de consolidation comptable, de consolidation fiscale, de combinaison comptable : 2 jours, méthode de consolidation : 2 jours
20. opérations de clôtures : 2 jours
21. Excel et accès : 2 jours
21. etc...

Chaque thème se déclinera en cas pratiques à résoudre en application des fondements juridiques les justifiant qui seront rappelés et traitera le cas échéant de la fiscalité « associée » y compris différée.

Il reste à affiner et à animer par des formateurs de haut niveau qui restent à trouver.

Le conseil rappelle qu'une formation initiale solide et une formation continue obligatoire sont nos seules assurances face aux risques énormes encourus tout en nous garantissant la véritable indépendance dans la conduite de nos travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance fut levée par le président à 21h.

Le Président

Le Secrétaire général

Le représentant du ministre des Finances


رئيس المجلس الوطني
البنسقي مراد


الأمين العام
بوسير جلول


مدير الدراسات
محمد فرتي

